

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« POUR UNE CULTURE ZERO CARBONE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 23 ET 24 JUIN 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Rapport Stratégie culturelle et patrimoniale régionale

Exposé des motifs :

Dans le cadre du renouvellement de la stratégie culturelle de la Région, une attention renforcée est accordée à la responsabilité environnementale des organisateurs de manifestations culturelles. Ainsi, il est écrit que le nouveau règlement d'intervention dédié aux festivals « *portera une attention spécifique à l'écoresponsabilité et à la réduction de l'impact environnemental des événements* ». De même, il est fait référence au nouveau règlement d'intervention pour l'aide à la production audiovisuelle voté en mai 2022 en soulignant « *l'importance d'adopter une pratique écologique sur les tournages.* »

Toutefois, si ce document cadre fait bien état d'un encouragement des producteurs à intégrer davantage les enjeux environnementaux et sociaux tout au long de la production de leurs projets, l'évaluation de leur engagement en faveur de ces enjeux reste très limitée puisqu'il leur est simplement demandé de rédiger une note d'intention écoresponsable portant sur les priorités ciblées aux différentes étapes de réalisation du projet.

Nous devons aller plus loin de que simples déclarations d'intentions. Comme il l'est rappelé dans la proposition

de schéma régional de la culture, la transition écologique ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes doivent être une absolue priorité des acteurs culturels.

Si la prise de conscience écologique est au cœur de la réflexion des acteurs de la Région, il nous paraît essentiel de les accompagner et de les guider dans la mise en œuvre d'actions et d'évaluations de leurs projets en matière d'égalité et d'impact environnemental. Cela passe par une réflexion globale autour du modèle économique culturel. La quête de lien avec les territoires et la culture de proximité doivent primer et la logique d'événements toujours plus grands et rejetant toujours plus de CO2 doit cesser.

C'est pourquoi, nous proposons que le schéma culturel régional intègre une dimension davantage incitative pour que l'ensemble des acteurs puissent pleinement se saisir de ces enjeux dans le cadre de leurs différentes actions quelle que soient leur taille et leurs moyens.

Délibéré :

Dans le paragraphe Réinventer les modèles culturels à l'aune des grandes mutations sociétales en cours

Après : La prise de conscience écologique est au cœur de la réflexion des acteurs culturels qui ont depuis longtemps initié une réflexion et des actions concrètes pour réduire leur impact écologique. Cette prise de conscience s'est renforcée avec la période du covid.

Ajouter : La Région adopte un objectif « Culture zéro carbone » qui intègre la mise en place d'une éco-conditionnalité des aides dédiées à la culture. Cette conditionnalité des aides sera appréciée au regard d'une évaluation des projets présentés. Cette évaluation sera basée sur des indicateurs qui devront au préalable être débattus et décidés avec l'ensemble des acteurs de la culture. Ils devront également être adaptés en fonction de la taille des structures afin que chacune puisse se saisir pleinement des enjeux environnementaux en fonction de ses moyens. En parallèle, la Région travaillera à la mise en place d'un guide de bonnes pratiques destiné à l'ensemble des acteurs.

Signature :



Franck Nicolon
Conseiller régional